

# BAROMÈTRE DU TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE PARIS

## Juin 2025

### Contentieux

Sur 12 mois glissants, l'activité contentieuse au fond (+ 1 % d'affaires nouvelles et - 3 % d'affaires clôturées) et en référé (+ 3 %) reste stable malgré un second trimestre 2025 en net recul par rapport au second trimestre 2024. Le nombre d'ordonnances d'injonction de payer reste stable également, + 2 % sur 12 mois. Les procédures amiables sur un an progressent de 24 % en dépit d'un second trimestre 2025 en baisse (- 26 %).

### Traitement des difficultés des entreprises

La tendance haussière constatée au premier trimestre 2025 se confirme.

Le nombre d'ouvertures de procédures de traitement des difficultés des entreprises est en augmentation de 20 % en glissement annuel. En matière de procédures collectives, les ouvertures de sauvegardes connaissent une très forte augmentation avec + 91 %, sur des volumes toutefois relativement faibles. Les ouvertures de redressements et liquidations judiciaires augmentent de 11 %.

### Contentieux au fond

#### Affaires nouvelles

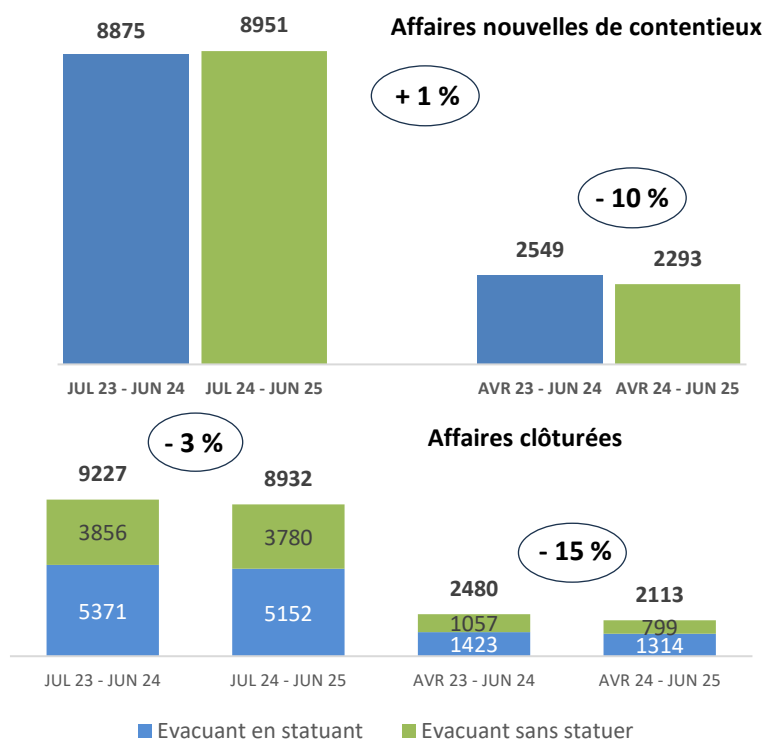
Sur les 12 derniers mois, le nombre d'affaires nouvelles introduites devant la juridiction est en très légère augmentation (+ 1 %) par rapport à la période précédente avec 8 951 affaires introduites contre 8 875.

Au 2<sup>nd</sup> trimestre 2025, ce chiffre est en baisse de 10 % par rapport au 2<sup>nd</sup> trimestre 2024, avec 2 293 affaires contre 2 549.

#### Affaires clôturées

Le nombre d'affaires clôturées sur les 12 derniers mois baisse de 3 % par rapport aux 12 mois précédents. Les jugements sur le fond représentent 58 % de ces affaires, Les radiations et désistements 26 %.

Au 2<sup>nd</sup> trimestre 2025, le nombre de clôtures diminue de 15 % par rapport à la même période en 2024, avec 2 113 affaires contre 2 480 au 2<sup>nd</sup> trimestre 2024.



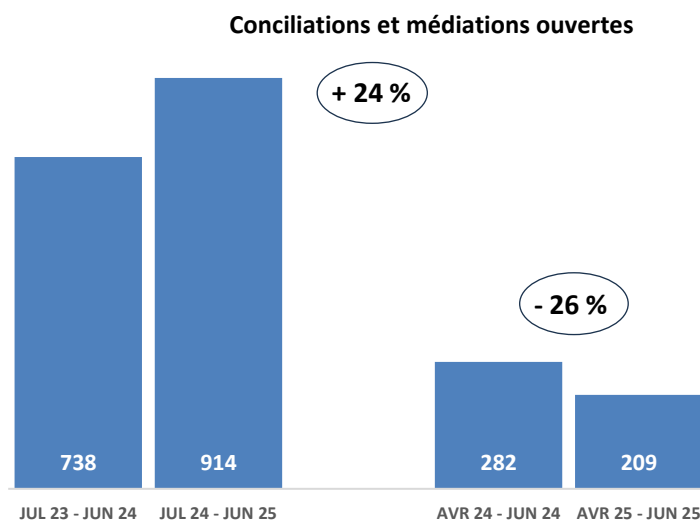
### Résolutions amiables des litiges

#### Conciliations et médiations ouvertes

Les procédures amiables ouvertes sur les 12 derniers mois augmentent de 24 % par rapport à la période précédente.

Au 2<sup>nd</sup> trimestre 2025, ce chiffre baisse de 26 % par rapport à la même période en 2024.

96 % de ces procédures sont engagées au fond, et 4 % en référé.



## Ordonnances de Référés

### Ordonnances rendues

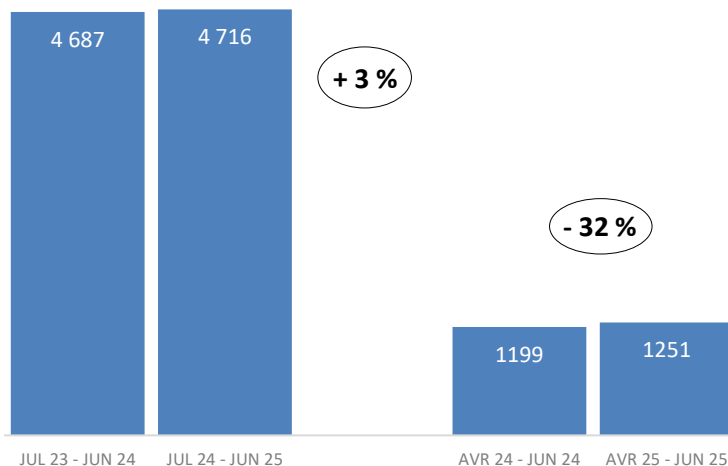
Le nombre d'ordonnances de référé rendues pendant les 12 derniers mois a progressé de 3 % en comparaison des 12 mois précédents avec 4 716 ordonnances rendues contre 4 687.

Au 2<sup>nd</sup> trimestre 2025, ce chiffre est en diminution de 32 % par rapport au 2<sup>nd</sup> trimestre 2024 avec 1 251 ordonnances rendues contre 1 199.

### Délai de traitement

Sur les 12 derniers mois, 81 % des ordonnances de référé ont été disponibles dans les 10 jours ouvrés après les débats.

### Ordonnances de référé



## Injonctions de payer

### Ordonnances rendues

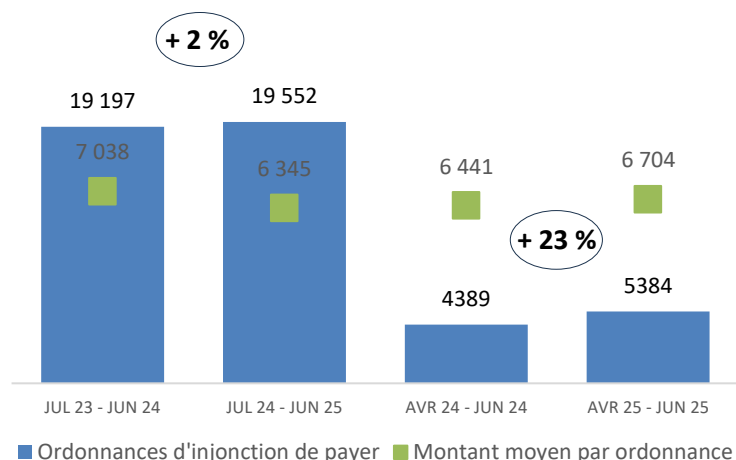
Le nombre d'ordonnances d'injonction de payer délivrées par le tribunal a augmenté de 2 % sur les 12 derniers mois comparés aux 12 mois précédents.

Ces demandes ont porté sur un montant de 124 M€ contre 135 M€ sur la période précédente, soit une moyenne de 6 345 € par ordonnance contre 7 038 € précédemment.

### Taux d'opposition et délai de traitement

Le taux d'opposition auxdites ordonnances est de 2 % contre 4 % sur les 12 mois précédents. Le taux d'ordonnances rendues dans les 10 jours ouvrés après dépôt du dossier complet est de 96 %. Ce taux était de 90 % sur la période précédente.

### Ordonnances d'injonction de payer



## Prévention des difficultés des entreprises

### Détection des difficultés

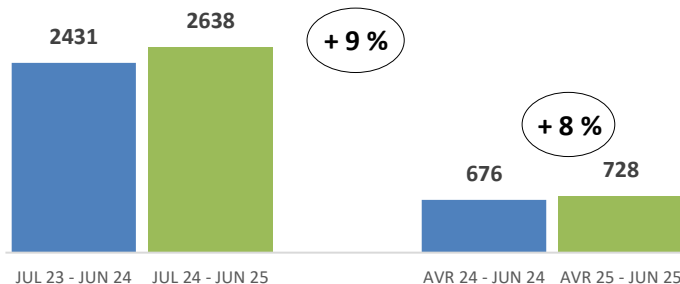
Le nombre de dossiers ouverts d'entreprises en potentielle difficulté sur une année glissante est en augmentation de 9 % comparé à la période annuelle précédente. Il augmente de 8 % sur le 2<sup>nd</sup> trimestre 2025 par rapport au 2<sup>nd</sup> trimestre 2024.

### Traitement préventif

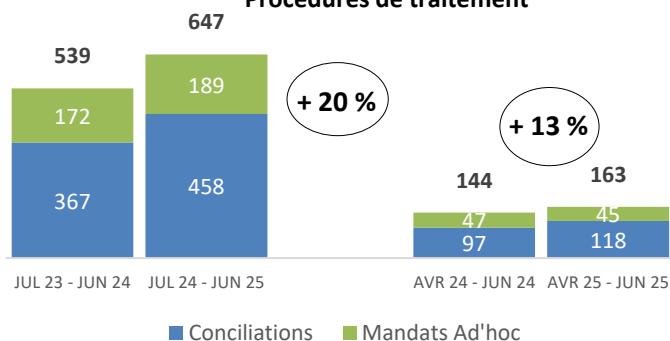
Les procédures de mandats ad hoc et conciliations ouvertes au cours des 12 mois écoulés sont en hausse de 20 % par rapport à période précédente. Les conciliations représentent 68 % de ces procédures.

Au cours du 2<sup>nd</sup> trimestre 2025, le nombre de procédures de prévention ouvertes a augmenté de 13 % par rapport au 2<sup>nd</sup> trimestre 2024.

### Nouveaux dossiers de détection ouverts



### Procédures de traitement



## Sauvegardes

### Ouvertures

168 procédures ont été ouvertes sur 12 mois, soit 91 % de plus que lors de la période précédente. Ce chiffre augmente de 84 % au 2<sup>nd</sup> trimestre 2025 par rapport au 2<sup>nd</sup> trimestre 2024.

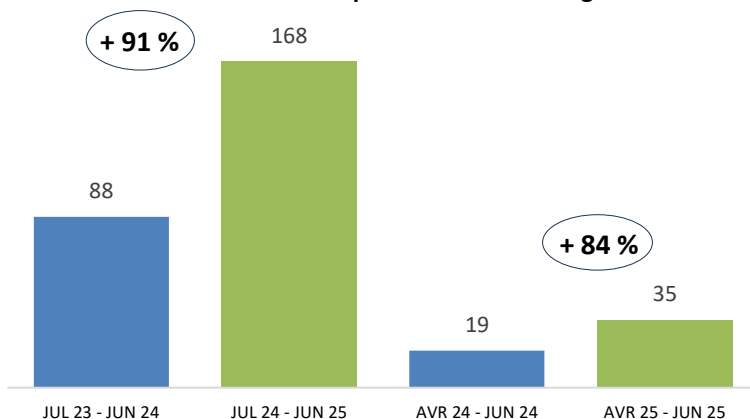
### Emplois et passifs

12 342 emplois ont été concernés sur les 12 derniers mois pour un passif global de 39 000 M€.

### Délais de traitement

Le taux d'affaires appelées en chambre du conseil dans un délai de 10 jours ouvrés après le dépôt de la demande est de 49 % sur les 12 derniers mois.

#### Ouvertures de procédures de sauvegarde



## Redressements et liquidations judiciaires

### Ouvertures

Les ouvertures de redressements et liquidations judiciaires augmentent de 11 % sur une année glissante comparé à la période précédente. Au 2<sup>nd</sup> trimestre 2025 ce chiffre augmente de 17 % par rapport au 2<sup>nd</sup> trimestre 2024.

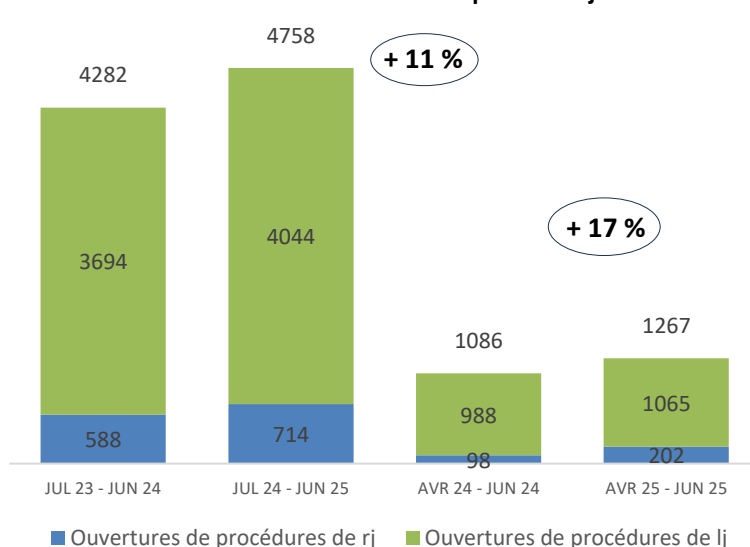
### Emplois et passifs

Le nombre d'emplois concernés par ces deux procédures sur les 12 derniers mois est de 18 018 pour un passif global de 5 000 M€.

### Délais de traitement

Le taux d'affaires examinées en chambre du conseil dans un délai de 10 jours ouvrés après le dépôt de la demande a été, sur les 12 derniers mois, de 78 % pour les liquidations judiciaires.

#### Ouvertures de redressements et liquidations judiciaires



## Registre du Commerce et des Sociétés

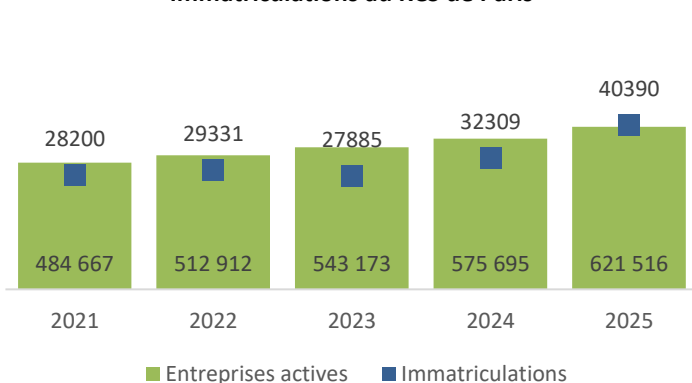
### Entreprises actives

Au 30 juin 2025, le nombre d'entreprises actives (621 516) est en hausse de 8 % par rapport à l'année précédente avec 32 522 entreprises supplémentaires.

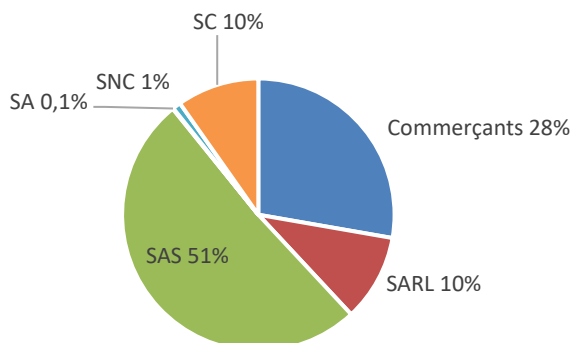
### Immatriculations d'entreprises

Le RCS de Paris a enregistré l'immatriculation de 40 390 nouvelles entreprises, soit une hausse de 25 % par rapport au 2<sup>nd</sup> trimestre 2024.

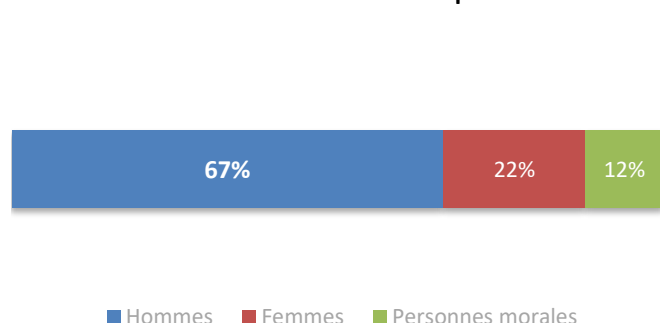
#### Immatriculations au RCS de Paris



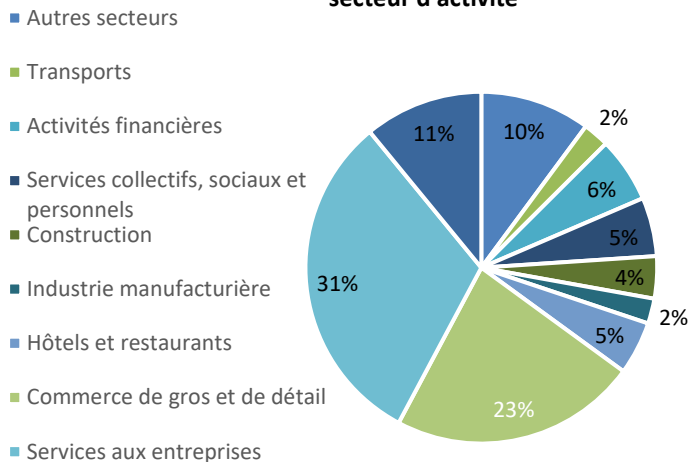
#### Statut juridiques des entreprises immatriculées au RCS janvier - juin 2025



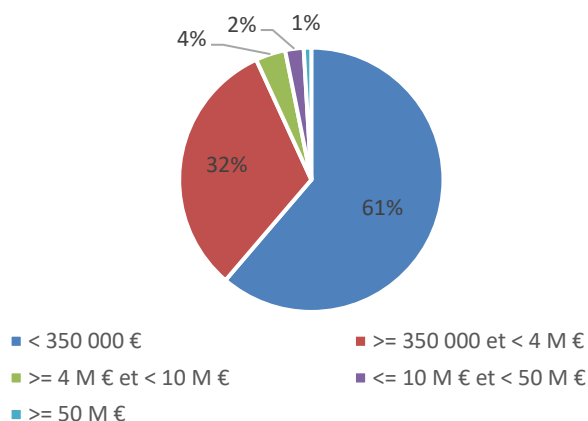
#### Profil des créateurs d'entreprises



**Répartition des entreprises immatriculées au RCS par secteur d'activité**



**Répartition des entreprises actives par chiffre d'affaires**



**Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, le tribunal de commerce de Paris** est devenu, à titre expérimental pour une durée de quatre ans, **Tribunal des activités économiques** étendant ainsi sa compétence aux procédures amiables et collectives des associations, exploitants agricoles, sociétés civiles et professions libérales (hors professions du droit réglementées). Les 190 juges consulaires qui composent la juridiction parisienne sont tous issus du monde économique (anciens chefs d'entreprises, cadres dirigeants, etc.) et juristes pour la plupart.

Le tribunal des activités économiques assure trois missions principales :

1. la résolution amiable ou judiciaire des litiges ainsi que les litiges relatifs aux actes de commerce ;
2. le traitement des difficultés des entreprises : détection préventive de celles-ci, procédures de négociation confidentielles et de nature publique, pouvant aboutir à l'adoption d'un plan de continuation ou de cession, voire à la liquidation de l'entreprise ; sanctions personnelles et pécuniaires des dirigeants fautifs ;
3. le contrôle du registre du commerce et des sociétés et des registres légaux tenus par le greffe du tribunal.

**Le greffier du tribunal des activités économiques** est un officier public et ministériel nommé par le Garde des Sceaux. Il assure une double mission juridique et judiciaire. Structure assistant les juges du tribunal, le greffe gère l'ensemble des registres des entreprises, notamment le registre du commerce des sociétés et celui des sûretés mobilières. Il propose sur son site [www.greffe-tae-paris.fr](http://www.greffe-tae-paris.fr) près de 350 fiches pratiques sur les formalités et démarches auprès du service public de la justice commerciale.

Accueil du greffe du lundi au vendredi 9h - 17h sur rendez-vous :



Via le site [www.greffe-tae-paris.fr](http://www.greffe-tae-paris.fr)



**01 86 86 75 75** (9h - 17h)



Directement à l'accueil du greffe via la borne prévue à cet effet



### Le tribunal digital

Développé et mis au point par Infogreffe à l'initiative du Conseil National des Greffiers des Tribunaux de Commerce, **le tribunal digital** est un portail d'accès en ligne aux 141 tribunaux de commerce français via une adresse unique : <https://www.tribunaldigital.fr>

Grâce au service d'identité numérique **Monidenum**, justiciables et avocats ont la possibilité de créer gratuitement en quelques étapes une identité numérique leur permettant de saisir en ligne la juridiction commerciale, de suivre leurs affaires en temps réel et de recevoir directement les décisions rendues.